

Chapitre II

La distribution du pain bénit et les veillées

La distribution du pain bénit

Coutume liturgique pouvant suggérer de petites observances populaires, la distribution du pain bénit nous intéresse sur le plan des croyances et mentalités traditionnelles. Le pain bénit possédait une valeur magique comme beaucoup d'éléments comestibles répondant à la coutume du *crochon* (cf 1^{ère} partie, *cérémonies familiales, chapitres consacrés au mariage*) : c'est-à-dire la transmission, par un fragment de pain, d'un souhait ou d'un droit, d'un devoir et d'un privilège. Dans une lettre adressée à Van Gennep, Jean-Claude Bal laisse un témoignage intéressant à propos du pain bénit à Saint-Martin de Belleville :

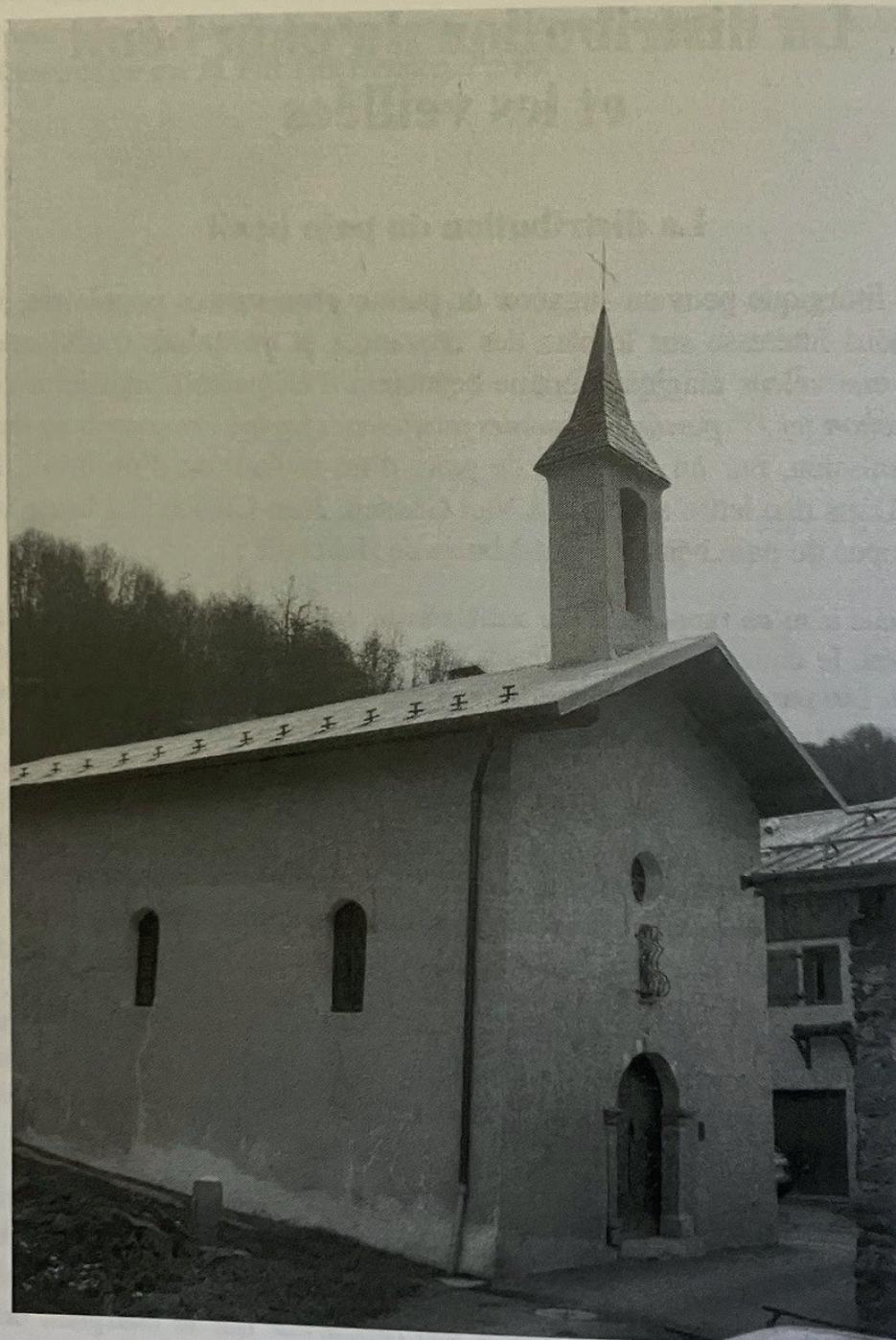
« Autant que je m'en rappelle, il me semble avoir entendu dire qu'autrefois à la messe du chef-lieu, le dimanche, on distribuait, tous les dimanches, de petits morceaux de pain bénit. Les paroissiens fournissaient eux-mêmes, à tour de rôle, le pain nécessaire et, chaque dimanche, le curé annonçait du haut de la chaire le chef de famille à qui ce devoir incombait pour le dimanche suivant. Le paroissien désigné apportait un ou plusieurs gros pains, que l'on coupait en petits morceaux distribués aux assistants. Il me semble encore avoir assisté moi-même à cette distribution mais elle était limitée à la messe du 1^{er} janvier, ou de l'Épiphanie, je ne saurais le dire exactement. Je ne saurais dire non plus si elle existe encore actuellement ». Il ajoute : « Dans chaque hameau, le jour de la vogue ou de la fête du saint patron, à la chapelle où se disait la messe, on faisait aussi une distribution de pain bénit. Au hameau des Granges, où j'ai eu la plupart de mes renseignements, la patronne est sainte Agathe, et voilà pourquoi il m'a été dit que, dans ce hameau, on distribuait du pain bénit à la sainte Agathe. Que fait-on de ce pain : je crois bien qu'il était fait pour être mangé, tout simplement » (Lettre du 8 Janvier 1931, doc. n°192, Fds Van Gennep, Paris).

En répondant au questionnaire n° II, J.-C. Bal dit aussi pour la Sainte-Agathe : « Autrefois, pain bénit fabriqué sous le contrôle du procureur ou syndic du village et distribué par petits morceaux à tous les habitants » (Doc. n° 192, Fonds Van Gennep, Paris). A Saint-Martin de Belleville, chaque village avait effectivement son *procureur* qui se chargeait des affaires du village et de l'entretien des biens communs (cf 5^{ème} partie, pp. 522 et 524). A. Van Gennep considère la bénédiction du pain, le jour de sainte Agathe, comme la pratique populaire la plus ancienne et la plus répandue qui s'ajoute au rite liturgique : « déjà inscrite au rituel du Genevois

du XVe siècle. Le plus souvent, ce « pain » est un morceau de pain ordinaire, que chaque fidèle ou chaque représentant d'une famille apporte à bénir à l'église ; (...) » (*Le culte populaire de sainte Agathe en Savoie*, Revue d'ethnographie et des traditions populaires, pp. 3-4, 1924). Tout morceau de ce pain béni était doté d'une puissance magique qui pouvait préserver du feu et de tout danger...

Les veillées

Phénomène social très caractérisé, la veillée revient au folklore social, présentant un ensemble de faits et de détails folkloriques : la transmission de la *littérature orale* (*réécits légendaires et contes*), de chansons, l'usage de jeux et les distractions diverses, l'élaboration de petits travaux (tissage de la laine, cassement du chanvre, fabrication des paniers...).



*Chapelle du village de Villaranger à Saint-Martin de Belleville, dédiée à sainte Brigitte et saint Barthélemy. La statue de ce dernier se trouve dans une niche, située sur le fronton
(photo de l'auteur, hiver 2002-2003)*